

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 738**11 juillet 2003****SOMMAIRE**

A.L.T. Management S.A., Luxembourg	35383	Gerael, S.à r.l., Luxembourg	35399
ABW Benelux S.A., Steinfort	35388	Glass Center S.A., Strassen	35385
AEB International Portfolios Management Company S.A., Luxembourg	35379	Global Art Fund, Sicav, Luxembourg-Strassen	35397
Agemar S.A., Luxembourg	35412	Global Art Fund, Sicav, Luxembourg-Strassen	35397
Algest International S.A.H., Luxembourg	35382	Global Art Fund, Sicav, Luxembourg-Strassen	35397
Algest International S.A.H., Luxembourg	35382	Global Art Fund, Sicav, Luxembourg-Strassen	35397
Allianz Dresdner Asset Management Luxembourg S.A., Senningerberg	35388	Goldenhill Three S.A., Luxembourg	35410
Allianz Dresdner Asset Management Luxembourg S.A., Senningerberg	35393	Groupe de Finances Internationales Holding S.A.H., Luxembourg	35411
Assolux, S.à r.l., Luxembourg	35399	Home Life Immobilière S.A., Pétange	35400
Avencor S.A., Luxembourg	35382	I.N.S. S.A., Dudelange	35390
Axe International S.A., Luxembourg	35411	Immobilien Entwicklung S.A., Luxembourg	35378
B. & C.E. S.A., Luxembourg	35386	Inter Best Car S.A., Mamer	35384
Banque Audi Luxembourg S.A., Luxembourg	35393	International Médiapfinance Holding S.A., Luxembourg	35387
Banque du Gothard S.A., Lugano	35381	Invest Association Luxembourg S.A., Luxembourg	35414
Banque du Gothard S.A., Lugano	35381	Ixus Conseil S.A., Luxembourg	35412
Brasilian S.A., Luxembourg	35410	KAP Global Publishers, S.à r.l., Luxembourg	35417
Broadcasting Center Europe S.A., Luxembourg	35392	Kereda S.A., Luxembourg	35379
Central Africa Growth Fund, Sicav, Luxembourg	35380	KS Environmental Services S.A.	35382
Chinese Automotive Components S.A., Luxembourg	35394	KS Environmental Services S.A., Luxembourg	35384
CLT-UFA S.A., Luxembourg	35392	Legal Audit, S.à r.l., Luxembourg	35413
D&B Constructions S.A., Luxembourg	35396	Legal Audit, S.à r.l., Luxembourg	35413
Dibelco International S.A., Luxembourg	35407	Meriden (Luxembourg) S.A., Luxembourg	35399
Drane S.A.H., Luxembourg	35383	MP Business S.A.H., Luxembourg	35391
Duke Town A.G., Luxembourg	35401	MT Coiffure S.A., Luxembourg	35387
Ecoreal S.A.H., Luxembourg	35396	Nareco Finance S.A., Luxembourg	35386
Edar Development, S.à r.l., Luxembourg	35391	Nordea Investment Funds Company I S.A., Findel	35424
Eureko Sicav, Senningerberg	35378	Nova Editor S.A., Luxembourg	35394
European Mobile Communications S.A., Luxembourg	35394	Nova Editor S.A., Luxembourg	35396
Exhold S.A., Luxembourg	35389	Oniria Pictures S.A.	35390
Falun Holding S.A., Luxembourg	35385	Orbis, Sicav, Luxembourg	35381
Fedimmo S.A., Luxembourg	35391	Partners Invest Group Holding S.A.H., Luxembourg	35414
First Holding S.A., Luxembourg	35393	Pathway Hotels S.A., Luxembourg	35398
G & P Sicav, Luxembourg-Strassen	35398	Rhodus S.A., Luxembourg	35400
G & P Sicav, Luxembourg-Strassen	35398	Rimar Internationale S.A.H., Luxembourg	35386
GA Moto Luxembourg, S.à r.l., Dommeldange	35408	Rispoll Investment Holding S.A., Luxembourg	35387
		Ritaver Finance S.A., Luxembourg	35409

Santorini S.A.H., Luxembourg	35389	Tyler S.A., Luxembourg	35400
Sartene S.A., Luxembourg	35423	Unitrans S.A., Foetz	35384
Sartene S.A., Luxembourg	35423	Veng Lei International Holdings S.A., Luxembourg	35414
Seguiflo S.A., Luxembourg	35415	Veng Lei International Holdings S.A., Luxembourg	35414
Sorti S.A., Luxembourg	35384	Vericom S.A., Luxembourg	35391
Star Trade S.A., Luxembourg	35413	Videocom S.A., Bertrange	35424
Talbot Holding S.A., Luxembourg	35408	Videocom S.A., Bertrange	35424
Talbot Holding S.A., Luxembourg	35409	Vista International Partners S.A., Luxembourg	35392
Target Multi Style, Sicav, Luxembourg	35406	West Africa Growth Fund, Sicav, Luxembourg	35379
Target Multi Style, Sicav, Luxembourg	35407	West Africa Growth Fund, Sicav, Luxembourg	35379
Texhol S.A.H., Luxembourg	35415	Zoller Constructions S.A., Calmus	35378
The New Star Global Fund, Sicav, Luxembourg ..	35380		
TM Coiffure S.A., Luxembourg	35387		
TMF Secretarial Services S.A., Luxembourg	35385		

IMMOBILIEN ENTWICKLUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.267.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

IMMOBILIEN ENTWICKLUNG S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(034619.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

EUREKO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 71.571.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2003

L'Assemblée donne quitus aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'année sociale se terminant au 31 décembre 2002.

Les Administrateurs sont élus pour une période d'un an et leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004 statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Les actionnaires décident d'autoriser le conseil d'administration de désigner Madame Isabel Raposo, membre du conseil d'administration de la Société, comme déléguée à la gestion journalière de la Société.

La résolution est prise de réélire KPMG AUDIT pour la même période que les administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUREKO SICAV

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034969.3/032/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

ZOLLER CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8525 Calmus, 6, Hanzenhiel.
R. C. Diekirch B 5.731.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 26 juin 2003, réf. DSO-AF00205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(901533.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2003.

KEREDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 39.344.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06544, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEREDA S.A.

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

Signatures

(034501.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

WEST AFRICA GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 58.014.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WEST AFRICA GROWTH FUND

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

Signatures

(034343.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

WEST AFRICA GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 58.014.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 24 juin 2003 a adopté les décisions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé le bilan final, le rapport des réviseurs, et le rapport des administrateurs pour la période d'un an se terminant au 31 mars 2003.

2. L'assemblée a ratifié le paiement des dividendes déclarés par les administrateurs et payés aux actionnaires du fonds pour la période se terminant au 3 janvier 2003.

3. L'assemblée a approuvé la décharge entière et totale pour l'exécution de leurs fonctions à tous les membres du conseil d'administration pour l'année se terminant au 31 mars 2003.

4. L'assemblée a approuvé l'élection la réélection de Messieurs P. Moussa, N. Bazoche, E. Viard, J. L. Schilling, H.-J. M. Nyegaard, et B. Jetha aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2004.

5. L'assemblée a approuvé la réélection de DELOITTE & TOUCHE à la fonction de réviseur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2004.

Pour WEST AFRICA GROWTH FUND

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034352.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

AEB INTERNATIONAL PORTFOLIOS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.806.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour AEB INTERNATIONAL PORTFOLIOS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(035081.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

CENTRAL AFRICA GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 87.247.

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Tuesday, 25 March 2003 adopted the following decisions:

1. The meeting approved the Auditors' and Directors' Report, for the year ended 31 December 2002.
2. The meeting approved the Audited Financial Statements for the year ended 31 December 2002.
3. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors with respect to the year ended 31 December 2002.
4. The meeting approved to reelect Messrs Noël Bazoche, Jean-Luc Schilling and Etienne Viard as Directors of the Board for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2004.
5. The meeting re-elected DELOITTE & TOUCHE as Auditor for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2004.

For CENTRAL AFRICA GROWTH FUND

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034376.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

THE NEW STAR GLOBAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.590.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 10 avril 2003 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé le rapport du Président du Conseil d'Administration, le rapport des réviseurs et le bilan final pour l'année se terminant le 31 décembre 2002.
2. L'assemblée a approuvé les décisions des administrateurs concernant les paiements aux actionnaires des dividendes suivants pour la période se terminant au 31 décembre 2002:
 - Un dividende de GBP 1,15 payable à partir du 8 avril 2002 à tous les actionnaires enregistrés en date du 28 mars 2002, les actions étant cotées ex-dividendes à partir du 2 avril 2002.
 - Un dividende de GBP 1,15 payable à partir du 5 juillet 2002 à tous les actionnaires enregistrés en date du 28 juin 2002, les actions étant cotées ex-dividendes à partir du 1^{er} juillet 2002.
 - Un dividende de GBP 1,15 payable à partir du 4 octobre 2002 à tous les actionnaires enregistrés en date du 30 septembre 2002, les actions étant cotées ex-dividendes à partir du 1^{er} octobre 2002.
 - Un dividende de GBP 0,8 payable à partir du 6 janvier 2003 à tous les actionnaires enregistrés en date du 27 décembre 2002, les actions étant cotées ex-dividendes à partir du 27 décembre 2002.
- L'assemblée a décidé de payer le 25 avril 2003 US\$ 0,01789 aux actionnaires du China portfolio et CAD 0,02841 aux actionnaires du Mortgage portfolio, enregistrés en date du 10 avril 2003, les actions étant cotées ex-dividendes à partir du 14 avril 2003. Ces paiements sont les dividendes finaux pour la période se terminant au 31 décembre 2002.
3. L'assemblée a approuvé la décharge entière et totale pour l'exécution de leurs fonctions à tous les membres du Conseil d'Administration pour l'année se terminant au 31 décembre 2002.
4. L'assemblée a réélu Monsieur John Duffield, Monsieur Pierre C. A. de Blonay, Monsieur Donald P. Lines, Maître André Elvinger, Maître Yves Prussen, Monsieur Sir Archibald Hamilton aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2004.
5. L'assemblée a réélu ERNST & YOUNG à la fonction de réviseur du fonds pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2004.
6. L'assemblée a approuvé que la rémunération annuelle à verser aux administrateurs reste fixée à US\$ 20.000,- nets par administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Pour THE NEW STAR GLOBAL FUND

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

D. A. Adams / C. Labarsouque

Management Services Supervisor / Management Services Administrator

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06534. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(034406.4/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

ORBIS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 90.049.

Procès-verbal

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 30 avril 2003 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé le rapport du Président du Conseil d'Administration et le rapport des réviseurs.
2. L'assemblée a approuvé le bilan final pour l'année se terminant au 31 décembre 2002.
3. L'assemblée a approuvé de ne déclarer dividende final néant.
4. L'assemblée a approuvé la décharge entière et totale pour l'exécution de leurs fonctions à Messieurs David Smith et Germain Birgen et au réviseur du fonds pour l'année se terminant au 31 décembre 2002.
5. L'assemblée a réélu Messieurs David Smith et Germain Birgen aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2004.
Le Président a noté que Monsieur John Collis a été élu administrateur du fonds depuis le 29 novembre 2002 (date de constitution) jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2005.
Le Président a noté que Monsieur Allan Gray a été élu administrateur du fonds depuis le 29 novembre 2002 (date de constitution) jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2006.
Le Président a noté que Monsieur William Gray a été élu administrateur du fonds depuis le 29 novembre 2002 (date de constitution) jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2007.
6. L'assemblée a élu Monsieur Jean-Claude Stoffel comme administrateur supplémentaire du fonds pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2004.
7. L'assemblée a réélu ERNST & YOUNG à la fonction de réviseur du fonds pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2004.
8. L'assemblée a approuvé que la rémunération annuelle de Messieurs John Collis et David Smith soit de US\$ 6.000,- net.

Pour ORBIS, SICAV

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

D. A. Adams / C. Labarsouque

Management Services Supervisor / Management Services Administrator

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.(034391.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.**BANQUE DU GOTHARD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: CH-6901 Lugano, 8, Viale S. Francini.

R. C. Luxembourg B 17.598.

Constitution: 4 avril 1957. Statuts publiés au Mémorial C n°142 du 8 juillet 1980.

Les statuts de notre maison-mère (mise à jour le 27 novembre 2002) enregistrés à Luxembourg le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06204 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour inscription intégrale ainsi que pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du document complet (annule et remplace entièrement l'inscription précédente de nos statuts).

Pour extrait sincère et conforme

BANQUE DU GOTHARD

R. Schneebeli / H. Ernzen

Membre de la Direction / Membre de la Direction

(035044.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

BANQUE DU GOTHARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: CH-6901 Lugano, 8, Viale S. Francini.

R. C. Luxembourg B 17.598.

Constitution: 4 avril 1957. Statuts publiés au Mémorial C n°142 du 8 juillet 1980.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06201 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BANQUE DU GOTHARD

R. Schneebeli / H. Ernzen

Membre de la Direction / Membre de la Direction

(035045.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

35382

AVENCOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 73.984.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 juin 2003, que:

1. Les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Marco Fritsch, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix;
 - Monsieur Dieter Grozinger De Rosnay, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix;
- sont renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

2. Madame Christine Schmitt, employée privée, demeurant à F-57070 Metz, 43 bis, rue des Trois-Evêchés, est nommée en qualité d'administrateur pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009 en remplacement de Madame Corinne Parmentier, maître en science de gestion, demeurant à F-57100 Thionville, 4, rue de la Paix, dont le mandat n'est pas renouvelé.

3. Madame Sonja Hermes, employée privée, demeurant à L-4062 Esch-sur-Alzette, 34, rue Clair-Chêne, est nommée commissaire aux comptes pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009 en remplacement de Madame Anne Schmitt, employée privée, demeurant à L-3715 Rumelange, dont le mandat n'est pas renouvelé.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

Signature

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034535.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

KS ENVIRONMENTAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 84.176.

—
En date du 12 juin 2003, la société A.L.T. MANAGEMENT S.A. ayant siège social à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R. C. Luxembourg B 80.430 et la société KS ENVIRONMENTAL SERVICES S.A., ayant siège social à L-1050 Luxembourg, rue de la Cimenterie, R. C. Luxembourg B 84.176 ont mis fin d'un commun accord à la convention de domiciliation conclue le 17 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 avril 2003.

S. Portenseigne

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06504. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034549.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

ALGEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R. C. Luxembourg B 18.249.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Signature.

(035197.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

ALGEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R. C. Luxembourg B 18.249.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Signature.

(035198.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

A.L.T. MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 80.430.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 juin 2003 que:

1. Madame Nathalie Cortinhas, employée privée, demeurant à L-3510 Dudelange, 39, rue de la Libération remplace le commissaire aux comptes révoqué Madame Anne Schmitt, employée privée, demeurant à L-3715 Rumelange, 61, rue du Cimetière.

2. Madame Sylvie Portenseigne, juriste, demeurant à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, est confirmée dans ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué, nominations faites à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa réunion du 8 avril 2003, en remplacement de Madame Corinne Parmentier, démissionnaire.

Luxembourg, le 13 juin 2003.

S. Portenseigne

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034561.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

DRANE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.667.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergarderns 6, Suite 24,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 22 avril 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société DRANE, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, fut constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 13 août 1997, publié au Mémorial C numéro 676 du 3 décembre 1997.

- La société a actuellement un capital social de trois cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-neuf Euros et soixante-quatre cents (EUR 396.629,64), représenté par seize mille (16.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir, FIDCORP LIMITED, prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société DRANE, prédésignée,

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Les actions de la société sont annulées en présence du notaire instrumentaire.

Les livres et documents comptables de la société DRANE, prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans au siège de la BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 avril 2003, vol. 424, fol. 37, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Mersch, le 16 juin 2003.

H. Hellinckx.

(031084.3/242/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

KS ENVIRONMENTAL SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1050 Luxemburg, rue de la Cimenterie.
H. R. Luxemburg B 84.176.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, welche am 12. Juni 2003 in Luxemburg abgehalten wurde, geht folgendes hervor:

- Herr Bart Van De Kerkhof, Dipl. Wirt., wohnhaft in D-47179 Duisburg, Hülsermannhof, 36, ist aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.
- Herr Uwe Kastien, Diplom Kaufmann, wohnhaft in D-59387 Ascheberg, auf der Aeckern, 12, wurde als neuer Verwaltungsrat bestellt.
- Der Gesellschaftssitz wurde von L-2550 Luxemburg, 6 Avenue du X Septembre nach L-1050 Luxemburg, rue de la Cimenterie verlegt.

Luxemburg, den 12. Juni 2003.

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034563.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

UNITRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 15.943.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 30 juin 2003.

Signature.

(035174.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

INTER BEST CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.789.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 3 juillet 2003.

Pour INTER BEST CAR S.A.

D. Becker

Administrateur-Délégué

(035213.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

SORTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.274.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 27 mai 2003.

Pour SORTI S.A.

E. Bruin

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035369.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

FALUN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 45.150.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature.

(035249.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

GLASS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours.
R. C. Luxembourg B 29.575.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 27 juin 2003

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 sont approuvés;

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés. Le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante:

Réserve «Impôt sur la fortune imputé 2002»	11.000,00 EUR
Résultats reportés.	166.939,43 EUR
Distribution de dividendes (brut).	22.500,00 EUR
La mise en paiement est prévue le.	15.07.2003

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;

Les mandats des Administrateurs, à savoir, Messieurs Mil Nenno, Romain Huberty, Patrick Nenno et Madame Lily Nenno-Piccini, ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, à savoir, Monsieur Jean-Marc Faber, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

GLASS CENTER S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035251.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.029.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 23 mai 2003

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 mai 2003 ce qui suit:

«A l'unanimité les administrateurs décident de nommer en tant que Fondés de pouvoirs de la société,

- Mademoiselle Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce)

- Mademoiselle Sophie Mellinger, née le 20 juin 1971 à Metz (France)

- Monsieur Nicholas Martin, né le 3 janvier 1974 à St Andrews (Guernesey),

tous ayant leur adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Les fondés de pouvoirs pourront signer chacun conjointement et exclusivement avec un autre administrateur de la société, les actes courants et la correspondance courante de la société.»

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

M. Kohl / H. Neuman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035438.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

NARECO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 72.778.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 7 mai 2003

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 sont approuvés;

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés. Le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante:

2001:

Résultats reportés - 54.628,39 EUR

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001;

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Jean-Marc Faber, Claude Mack et Christophe Mouton ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, à savoir Monsieur Stéphane Best, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

NARECO FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035252.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

RIMAR INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 24.966.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour RIMAR INTERNATIONALE S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035371.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

B. & C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 5.140.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 23 mai 2003, que:

- L'Assemblée générale décide de proroger les mandats comme administrateurs de Messieurs Julien Joseph, Jean-Marie Bourhis et Vincent de Dorlodot, pour une durée expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

- L'Assemblée générale décide de proroger le mandats comme commissaire aux comptes de Monsieur Eric Ambrosi, pour une durée expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034689.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

INTERNATIONAL MEDIAFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 59.999.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 juin 2003 que:

1. Les mandats d'administrateur de:

- Madame Christine Schmitt, employée privée, demeurant à F-57070 Metz, 43 bis, rue des Trois-Evêchés
- Monsieur Marco Fritsch, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix
- Monsieur Dieter Grozinger De Rosnay, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix

sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

2. Madame Sonja Hermes, employée privée, demeurant à L-4062 Esch-sur-Alzette, 34, rue Clair-Chêne, est nommée en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Madame Corinne Parmentier, maître en science de gestion, demeurant à F-57100 Thionville, 4, rue de la Paix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034541.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

TM COIFFURE, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.309.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06495, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Signature.

(034626.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

RISPOL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.816.

—
Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour RISPOL INVESTMENT HOLDING S.A.

M. Dargaa

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035373.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

MT COIFFURE, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.387.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06494, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2003.

Signature.

(034630.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 27.856.

AUFLÖSUNG

Die Verwaltungsgesellschaft ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. hat per 16. Mai 2003 folgende Fonds aufgelöst:

DIT-LUX BONDESELECT CAN \$ A

WKN 973 029, ISIN LU0048115348

Der Liquidationserlös beträgt CAD 105,50 je Anteil.

Im Liquidationserlös ist ein ausschüttungsgleicher Ertrag in Höhe von CAD 3,03 je Anteil enthalten.

Die Summe der ab dem 1. Januar 1994 thesaurierten Erträge - Basis für die Berechnung der deutschen Zinsabschlagsteuer - beträgt CAD 3,03 je Anteil.

DIT-LUX BONDESELECT CAN \$ B

WKN 972 698, ISIN LU0045424016

Der Liquidationserlös beträgt CAD 173,89 je Anteil.

Im Liquidationserlös ist ein ausschüttungsgleicher Ertrag in Höhe von CAD 4,97 je Anteil enthalten.

Die Summe der ab dem 1. Januar 1994 thesaurierten Erträge - Basis für die Berechnung der deutschen Zinsabschlagsteuer - beträgt CAD 69,03 je Anteil.

DIT-LUX INTERNATIONAL RENTENFONDS AF

WKN 987 095, ISIN LU0077790540

Der Liquidationserlös beträgt EUR 37,95 je Anteil.

Im Liquidationserlös ist ein ausschüttungsgleicher Ertrag in Höhe von EUR 0,48 je Anteil enthalten.

Die Summe der ab dem 1. Januar 1994 thesaurierten Erträge - Basis für die Berechnung der deutschen Zinsabschlagsteuer - beträgt EUR 0,48 je Anteil.

dbi-LUX KMU RENDITEPLUS

WKN 921 882, ISIN LU0101434974

Der Liquidationserlös beträgt EUR 943,21 je Anteil.

Im Liquidationserlös ist ein ausschüttungsgleicher Ertrag in Höhe von EUR 11,83 je Anteil enthalten.

Die Summe der ab dem 1. Januar 1994 thesaurierten Erträge - Basis für die Berechnung der deutschen Zinsabschlagsteuer - beträgt EUR 11,83 je Anteil.

Anteilinhaber erhalten ab dem 16. Mai 2003 den ihnen zustehenden Liquidationserlös von den Zahlstellen in Luxemburg und Deutschland.

Weiterhin wurden am 16. Mai 2003 die Fonds DIT-LUX ÜBERSEEISCHE RENTEN «K» und DIT-LUX US\$ RENTEN 2005 gemäß § 34 resp. § 35 der jeweiligen Verwaltungsreglements mit dem Fonds DIT-LUX BONDESELECT US \$ A (WKN 971 768, ISIN LU0035450591) verschmolzen.

Das Umtauschverhältnis stellt sich wie folgt dar:

1 Anteil DIT-LUX ÜBERSEEISCHE RENTEN «K» entspricht 0,296192 Anteile DIT-LUX BONDESELECT US \$ A.

1 Anteil DIT-LUX US\$ RENTEN 2005 entspricht 0,536338 Anteile DIT-LUX BONDESELECT US \$ A.

Anteilinhaber des DIT-LUX ÜBERSEEISCHE RENTEN «K», die nach dem 16. Mai 2003 ihre effektiven Stücke einlösen möchten, müssen die aus dem Umtausch resultierenden Anteile am Neu-Fonds verkaufen.

Senningerberg, im Mai 2003.

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00070. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(034780.2//48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

ABW BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 85, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.060.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 4 juillet 2003.

Signature

Administrateur-délégué

(035617.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

SANTORINI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.358.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour *SANTORINI S.A.*

M. Juncker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035374.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

EXHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 61.053.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

La société LATINO COMMERCE S.A., une société de droit du Belize, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street PO Box 1, 777 Belize City Belize,

ici représentée par Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Belize, le 18 avril 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme EXHOLD S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand'Rue, fut constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 3 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 13 du 7 janvier 1998, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- La société a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille (1.000) actions de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société LATINO COMMERCE S.A., prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société EXHOLD S.A., prédésignée.

- Elle a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société EXHOLD S.A.

- Elle donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour, ainsi qu'à Monsieur Joë Lemmer, prénommé, pour tous les travaux effectués par ce dernier pour le compte de la société.

- Elle reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société EXHOLD S.A., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société EXHOLD S.A., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. Lemmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 mai 2003, vol. 424, fol. 42, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Mersch, le 16 juin 2003.

H. Hellinckx.

(031085.3/242/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

ONIRIA PICTURES, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.319.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 7 août 2002

Le président ouvre la séance à 15.00 heures et constate que l'ensemble des actions sont déposées et que la séance peut commencer.

Il désigne à la fonction de scrutateur M. François David et de secrétaire Mademoiselle Nina Kolokouri et aborde l'ordre du jour:

1. L'assemblée ratifie la date de convocation
2. L'assemblée prend connaissance du rapport du conseil d'administration et l'approuve.
3. L'assemblée prend acte du rapport du commissaire.
4. L'assemblée approuve le bilan et les comptes de résultats arrêtés au 31 décembre 2001.
5. L'assemblée donne décharge par vote séparé aux administrateurs et au commissaire.
6. L'assemblée a pris acte que le mandat de Monsieur Robert Schiel est arrivé à expiration au cours de l'exercice 2001 et qu'il n'a pas demandé la reconduction de celui-ci.
7. Divers/Distribution. L'assemblée décide de distribuer un dividende brut de 62.000,- euros, pour l'ensemble des actions et charge le conseil de décider de la date de la distribution en fonction de la trésorerie.

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée à 16.00 heures.

T. Schiel / F. David / N. Kolokouri

Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(035387.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

I.N.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3514 Dudelange, 25A, rue de Kayl.

R. C. Luxembourg B 83.629.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2003

L'an deux mille trois, le dix juin à 18.00 heures, les actionnaires se sont réunis en assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La totalité des actions composant le capital social (100) est représentée et Monsieur R. Daouisly en sa qualité d'administrateur délégué, préside la séance. Il désigne comme secrétaire d'assemblée S. Komodzinski. L'assemblée choisit comme scrutateur M. A. Reziouk.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 7 septembre 1987 sur les sociétés commerciales, plus de la moitié du capital social est représentée, l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée, fixé par le conseil d'administration est le suivant:

- Acceptation de la démission de Monsieur Santos Rosende de sa fonction d'administrateur.
- Nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Reziouk Abdelkarim, commercial, demeurant à F-57190 Florange.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution figurant sur l'ordre du jour:

Première résolution

Sur proposition du conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'accepter la démission de Monsieur Santos Rosende de sa fonction d'administrateur.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Reziouk Abdelkarim, commercial, demeurant à F-57190 Florange.

Troisième résolution

L'assemblée donne pouvoir au scrutateur, de procéder à toutes les formalités légales d'enregistrement, immatriculation et insertion.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le présent procès-verbal est composé de deux pages figurants dans le Registre d'Assemblées Générales. Après lecture, il est signé par les membres du bureau.

R. Daouisly / S. Komodzinski / A. Reziouk

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06325. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(035466.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

35391

VERICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 51.203.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 26 juin 2003 que:
- Le mandat de Monsieur Dominique Delaby en tant que Commissaire aux Comptes de la société n'a pas été prolongé.
- FIDUFISC S.A. ayant son siège social 7, Grand-rue à L-1661 Luxembourg a été nommée en tant que Commissaire aux Comptes de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2005.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00597. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(035397.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

FEDIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 87.225.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(035473.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

MP BUSINESS.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 87.137.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(035474.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

EDAR DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 50.000,- EUR.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.110.

*Extrait d'un contrat de transfert de participations entre
EMORY PROPERTIES CORP. et Henriette Latsis en date du 20 juin 2003*

Il résulte de ce contrat que la participation détenue par EMORY PROPERTIES CORP. à raison de 500 parts sociales a été cédée à Henriette Latsis, demeurant à avenue de Bude 2, CH-1202 Geneva.

Les parts sociales sont détenues avec effet au 20 juin 2003 par:

Henriette Latsis 500 parts sociales

Total: 500 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00085. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(034707.3/587/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.139.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 19 mai 2003, que:
Le Conseil d'administration de CLT-UFA S.A. a décidé à l'unanimité de:
- de renouveler le mandat de Monsieur Gaston Thorn, comme président du Conseil d'administration, pour une durée de un an.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034684.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

VISTA INTERNATIONAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 44.422.

—
EXTRAIT

Il résulte de trois lettres datées du 5 juin 2003 adressées à la société VISTA INTERNATIONAL PARTNERS S.A. que:
- Monsieur Marco Fritsch, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix,
- Monsieur Dieter Grozinger De Rosnay, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix
- Madame Christine Schmitt, employée privée, demeurant à F-57070 Metz, 43bis, rue des Trois-Evêchés
ont démissionné en leur qualité d'administrateurs avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034516.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

BROADCASTING CENTER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 50.802.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 12 juin 2003, que:

- L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs Alain Flammang, Thomas Rabe et Jean-Charles De Keyser. Par conséquent, le Conseil d'Administration se trouve être composé des personnes suivantes:

- Monsieur Alain Flammang
- Monsieur Thomas Rabe
- Monsieur Jean-Charles De Keyser

dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

- L'Assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration du 24 avril 2003, de proroger le mandat de KPMG Audit, Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises, pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034687.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

FIRST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.784.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2003

1. L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Monsieur Christophe Davezac, de Monsieur Alain Heinz et de Madame Géraldine Schmit en tant qu'administrateurs de la société. L'Assemblée leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Fabio Mazzoni, Monsieur Joseph Mayor et Monsieur Benoît Georis en tant qu'administrateurs de la société et ce à dater de ce jour. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2006.

Pour la société

A. Heinz

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034704.3/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 27.856.

AUFLÖSUNG

Die Verwaltungsgesellschaft hat den Teilfonds FC Bayern München Fonds AktienPower Global per 10. Juni 2003 aufgelöst.

Der Liquidationserlös beträgt EUR 54,14 je Anteil. Im Liquidationserlös ist ein Zwischengewinn in Höhe von EUR - 2,66 je Anteil enthalten.

Anteilinhaber erhalten den ihnen zustehenden Liquidationserlös von den Zahlstellen in Luxemburg und in Deutschland.

Da keine sonstigen Teilfonds aufgelegt wurden, wird gleichzeitig der Fonds FC Bayern München Fonds liquidiert.

Senningerberg, im Juni 2003.

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034778.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

BANQUE AUDI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 36.510.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société BANQUE AUDI LUXEMBOURG S.A. tenue le 25 avril 2003 que:

- 1) le rapport du réviseur d'entreprises sur la vérification des comptes annuels du 31 décembre 2002 a été approuvé;
- 2) les comptes de l'exercice 2002 ont été approuvés;
- 3) affectation d'un montant de EUR 210.000 au poste de réserve: imputation impôt sur la fortune;
- 4) décharge sans réserve de leur gestion aux administrateurs pour l'exercice 2002;
- 5) les mandats de Messieurs Marc Audi, Raymond Audi, Joe Debbané, Yves Prussen et Bechara Issa sont renouvelés pour une période d'un an;
- 6) l'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur pour une période d'un an Monsieur Jean Cheval;
- 7) autorisation est donnée au conseil d'administration de renouveler la délégation des pouvoirs de gestion journalière à Monsieur Bechara Issa.

Fait à Luxembourg, le 2 juillet 2003.

BANQUE AUDI LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035605.3/260/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

CHINESE AUTOMOTIVE COMPONENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.073.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(035504.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.145.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(035507.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

NOVA EDITIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.509.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOVA EDITIOR S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 89 509, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 octobre 2002, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille cinq cents (2.500) actions de Catégorie A et toutes les deux mille cinq cents (2.500) actions de Catégorie B représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 2.950.000,- Euros pour le porter de son montant actuel de 500.000,- Euros à 3.450.000,- Euros, par la création et l'émission de 24.500 actions nouvelles de Catégorie A et 5.000 actions nouvelles de Catégorie B, ayant une valeur nominale de 100 Euro chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Les actionnaires existants renoncent à toute souscription et les actions ont été souscrites et libérées par les sociétés SAN QUIRICO S.A., GANDALFIN S.r.l. et Mr Paolo Ottani, par incorporation de la créance qu'ils possèdent contre la société.

3.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions neuf cent cinquante mille Euros (EUR 2.950.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) à trois millions quatre cent cinquante mille Euros (EUR 3.450.000,-) par la création et l'émission de vingt-neuf mille cinq cents (29.500) actions se répartissant en vingt-quatre mille cinq cents (24.500) actions nouvelles de Catégorie A et cinq mille (5.000) actions nouvelles de Catégorie B, ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des vingt-neuf mille cinq cents (29.500) actions nouvelles les souscripteurs suivants:

- 1.- la société SAN QUIRICO S.A., ayant son siège à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, à concurrence de treize mille cinq cents (13.500) actions nouvelles de Catégorie A;
- 2.- la société GANDALFIN S.r.l., ayant son siège à via Amedei, 6, I-20123 Milan, à concurrence de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles de Catégorie B;
- 3.- la société RODENHAM PARTICIPATIONS B.V., ayant son siège à Herengracht 477, NL-1017 BS Amsterdam, à concurrence de onze mille (11.000) actions nouvelles de Catégorie A;
- 4.- Monsieur Paolo Ottani, demeurant à Bologna, Strada Maggiore, 59, à concurrence de deux mille cinq cents (2.500) actions de Catégorie B.

Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus:

- 1.- SAN QUIRICO S.A., prédésignée,
 - 2.- GANDALFIN S.r.l., prédésignée,
 - 3.- RODENHAM PARTICIPATIONS B.V., prédésignée,
 - 4.- Monsieur Paolo Ottani, prénommé,
- tous ici représentés par Madame Angela Cinarelli, prénommée,
en vertu de procurations données,

lesquels, par leur représentant, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, ont déclaré avoir connaissance des statuts et de la situation financière de la société NOVA EDITIOR S.A., et ont déclaré souscrire les vingt-neuf mille cinq cents (29.500) actions nouvellement émises chacun pour le nombre pour lequel il a été admis.

Ensuite:

a.- le souscripteur sub 1.- déclare libérer huit mille cinq cents (8.500) actions de Catégorie A au moyen d'un apport à la société NOVA EDITIOR S.A., d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de huit cent cinquante mille Euros (EUR 850.000,-) que le souscripteur a sur la société NOVA EDITIOR S.A., prédésignée, et cinq mille (5.000) actions de Catégorie A par apport en espèces ultérieur de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) de sorte que les treize mille cinq cents (13.500) actions de Catégorie A sont libérées seulement à concurrence de 62,963%

b.- le souscripteur sub 2.- déclare libérer les deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles de Catégorie B au moyen d'un apport à la société NOVA EDITIOR S.A., d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) que le souscripteur a sur la société NOVA EDITIOR S.A., prédésignée.

c.- le souscripteur sub 3.- déclare libérer six mille (6.000) actions nouvelles de Catégorie A au moyen d'un apport à la société NOVA EDITIOR S.A., d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de six cent mille Euros (EUR 600.000,-) que le souscripteur a sur la société NOVA EDITIOR S.A., prédésignée, et cinq mille (5.000) actions de Catégorie A par versement en espèces ultérieur de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) de sorte que les onze mille (11.000) actions de Catégorie A sont libérées seulement à concurrence de 54,5455%.

d.- le souscripteur sub 4.- déclare libérer deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles de Catégorie B au moyen d'un apport à la société NOVA EDITIOR S.A., d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) que le souscripteur a sur la société NOVA EDITIOR S.A., prédésignée.

Lesdits apports ont fait l'objet d'un rapport établi par la société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l, ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur, et son rapport daté du 17 décembre 2002, conclut comme suit:

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. les avances de EUR 1.950.000,- sont certaines, liquides et exigibles et peuvent être converties pour libérer partiellement l'augmentation de capital prévue de NOVA EDITIOR S.A. d'un montant total de EUR 2.950.000,-»

Le prédit rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement

Troisième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée se trouvant ainsi réalisée, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à trois millions quatre cent cinquante mille Euros (EUR 3.450.000,-), divisé en vingt-sept mille (27.000) actions de Catégorie A et sept mille cinq cents (7.500) actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, dont deux mille cinq cents (2.500) actions de Catégorie A sont entièrement libérées, treize mille cinq cents (13.500) actions de Catégorie A sont libérées à concurrence de 62,963%, onze mille (11.000) actions de Catégorie A sont libérées à concurrence de 54,5455% et sept mille cinq cents (7.500) actions de Catégorie B sont entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-deux mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Vigneron, A. Cinarelli, S. Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 mai 2003, vol. 424, fol. 39, case 10. – Reçu 29.500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Mersch, le 13 juin 2003.

H. Hellinckx.

(031000.3/242/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

NOVA EDITIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 89.509.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 2003.

H. Hellinckx.

(031002.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

D&B CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue X Septembre.

R. C. Luxembourg B 83.025.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour la société

D&B CONSTRUCTIONS S.A.

D. Pichler-Lamparski

Administrateur

(035520.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

ECOREAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 38.875.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2003 a pris acte de la démission de leurs fonctions d'administrateur de Monsieur Serge Hirsch avec effet au 31 janvier 2003 et Madame Isabelle Wieme avec effet au 31 mars 2003.

Cette même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur, pour une période de six ans, Madame Lydie Tortot, Madame Myriam Lambeau, Madame Véronique During et Madame Virginie Tresson.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Ensuite, lors de cette Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Christian Agata, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Monsieur Jacques Claeys, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Madame Astrid Galassi, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Madame Monique Juncker, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Les mandats de Monsieur Edward Bruin, Monsieur Paul Wolff et Monsieur Dirk Van Reeth administrateurs sortants, n'ont pas été renouvelés.

Le mandat du Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg a été renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour Ecoreal S.A.

M. Lambeau

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035588.3/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

GLOBAL ART FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 59.429.

—
Der Bericht der Liquidatoren zum 31. Dezember 2001, eingetragen in Luxemburg, am 2. Juli 2003, Ref. LSO-AG00713, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, am 4. Juli 2003.

Luxemburg, den 17. Juni 2003.

Für GLOBAL ART FUND

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

(035608.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

GLOBAL ART FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 59.429.

—
Der Bericht der Liquidatoren zum 31. Dezember 2002, eingetragen in Luxemburg, am 2. Juli 2003, réf. LSO-AG00715, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, am 4. Juli 2003.

Luxemburg, den 17. Juni 2003.

Für GLOBAL ART FUND

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

(035607.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

GLOBAL ART FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 59.429.

—
Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 3. Juni 2003 in Luxemburg stattfand

Der Bericht der Liquidatoren wurde einstimmig durch die Aktionäre gebilligt.

Den während des Berichtszeitraums amtierenden Liquidatoren wird für die ordnungsgemässe Ausführung ihrer Aufgaben bis zum 31. Dezember 2001 Entlastung erteilt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Juni 2003.

Für GLOBAL ART FUND

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035613.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

GLOBAL ART FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 59.429.

—
Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 3. Juni 2003 in Luxemburg stattfand

Der Bericht der Liquidatoren wurde einstimmig durch die Aktionäre gebilligt.

Den während des Berichtszeitraums amtierenden Liquidatoren wird für die ordnungsgemässe Ausführung ihrer Aufgaben bis zum 31. Dezember 2002 Entlastung erteilt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Juni 2003.

Für GLOBAL ART FUND

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035614.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

PATHWAY HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 60.092.

—
Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement, des actionnaires de la société, qui s'est tenue au siège social, le 5 juin 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement, des administrateurs de PATHWAY HOTELS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mme Ariane Slinger, ayant son domicile au 1, rue Micheli du Crest, CH-1205 Genève, Suisse, de sa fonction d'administrateur et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'administrateur pour l'exercice de son mandat jusqu'à la démission;
- de nommer T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035567.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

G & P SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 70.712.

—
 Die Bilanz zum 31. Dezember 2002 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002 wurden einregistriert in Luxemburg, am 2. Juli 2003, Ref. LSO-AG00709, und wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, am 4. Juli 2003.

Luxembourg, den 17. Juni 2003.

Für die MPC COMPETENCE SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

(035609.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

G & P SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 70.712.

—
Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 28. Mai 2003 in Luxemburg stattfand

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wurde für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 2002 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wurde beschlossen:

- Herrn Julien Zimmer, DZ BANK INTERNATIONAL S.A., Luxemburg (Vorsitzender);
 - Herrn Klaus Peter Bräuer, DZ BANK INTERNATIONAL S.A., Luxemburg;
 - Herrn Lutz Gebser, GEBSER & PARTNER AG, Frankfurt am Main (stellv. Vorsitzender);
 - Herrn Eduard Motter, GEBSER & PARTNER AG, Frankfurt am Main;
 - Herrn Wolfgang Schuhmann, GEBSER & PARTNER AG, Frankfurt am Main;
 - Herrn Wolfgang Müller, cosba PRIVATE BANKING, Schweiz,
- als Verwaltungsratsmitglieder wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2003 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wurde PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Juni 2003.

Für die G & P SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035611.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

MERIDEN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 53.686.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société,
 qui s'est tenue extraordinairement au siège social, le 17 juin 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MERIDEN (LUXEMBOURG) S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;

- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

le report de la perte: 48.647,40 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2001;

- de renouveler les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes suivants jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant pour les comptes au 31 décembre 2008:

– LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., comme Administrateur;

– INTERMAN SERVICES LIMITED, comme Administrateur;

– LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, comme Administrateur;

– LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, comme Commissaire aux Comptes;

- d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 17 juin 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035572.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

ASSOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 650.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.527.

—
 Suite à un acte de fusion daté du 22 novembre 2002, le nom d'un des Associés de notre société a été modifié de ITALFID - ITALIANA FIDUCIARIA S.p.A. en SIREFID S.p.A., avec effet au 1^{er} décembre 2002.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour ASSOLUX, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035592.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

GERAEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 52.101.

—
 Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(035620.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

TYLER S.A., Société Anonyme.**Au capital de EUR 31.250,-.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 44.751.

—
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société,
 qui s'est tenue au siège social, le 19 juin 2003*

A l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de TYLER S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- de confirmer l'allocation à la réserve légale d'un montant de 177,07 euros en date du 21 novembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - Pertes à reporter: 6.829,47 EUR
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2002;
- de renouveler le mandat des Administrateurs suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:
 - M. Markus Stieger, demeurant à CH-Küsnacht, Suisse;
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg;
 - M. Tim van Dijk, demeurant à Luxembourg;
- de renouveler le mandat de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED en tant que Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2003;
- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Director

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00240. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035577.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

HOME LIFE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 86.532.

—
 Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(035695.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

RHODIS, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 79.767.

—
 Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 581 du 27 juillet 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 décembre 2002, non encore publié.

—
 Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

RHODIS, Société Anonyme

Signature

(035150.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

DUKE TOWN A.G., Société Anonyme.

Registered Office: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 94.004.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the tenth of April.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

1) GREENWOOD YACHTING B.V., with registered office in The Netherlands, Helvoirtseweg, 146, 5263 EH Vught; represented by André Harpes, lawyer, residing in Luxembourg, under the terms and conditions of a power of attorney dated 27th March 2003 and signed by the appearing party ne varietur and attached to the present public notary's act.

2) GROENEWOUD VASTGOED GROEP B.V. with registered office in The Netherlands, Helvoirtseweg, 146, 5263 EH Vught

represented by André Harpes, lawyer, residing in Luxembourg, under the terms and conditions of a power of attorney dated 27th March 2003 and signed by the appearing party ne varietur and attached to the present public notary's act.

Such appearing parties, have drawn up the following articles of a joint stock company (société anonyme) which they intend to organize among themselves.

Name - Registered offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith organized under the name of DUKE TOWN A.G. (hereinafter the «Company»)

Art. 2. The registered office of the Company shall be located in the municipality of Luxembourg.

The Company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors. If extraordinary events either political, economic or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the Company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices. One of the executive organs of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the Company is formed are the buying and selling, the chartering in and the chartering out and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial transactions that relate directly or indirectly to such activities.

Art. 5. The subscribed capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), divided into fifty (50) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is administered by a board of directors of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time. In the event of a vacancy on the board of directors elected by a meeting of shareholders, the remaining directors so elected have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman shall be appointed by the General meeting of shareholders. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board of directors. The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors. The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members are present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues. The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, these last three to be confirmed by letter. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. All decisions by the board of directors must be taken by unanimous consent of all directors and all directors must be present or represented in order to compose a quorate meeting.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates. The copies or extracts shall be certified true by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the general meeting of shareholders by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the Company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the Company is in all circumstances bound by the joint signatures of any two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The Company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the general meeting of shareholders which fixes their number and their remuneration. The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting of shareholders represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide of the affairs of the Company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting of shareholders is held in the municipality of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the first Wednesday in November of each year at 2.00 p.m. If such a day is a holiday, the general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting of shareholders. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year. The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions. It submits these documents with a report of the Company's operations one month at least before the annual general meeting of shareholders to the statutory auditor(s).

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the Company. Five (5) per cent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten (10) per cent of the share capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders. Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements. The general meeting of shareholders can decide to allocate profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the articles of incorporation. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal entities or physical persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and remunerations.

General provision

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies to the laws modifying it and to the Luxembourg Maritime Act 1990 as modified.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on 31st December 2003. The annual general meeting shall be held for the first time on the day, time and place as indicated in the articles of incorporation.

Subscription

The fifty (50) shares have been subscribed to as follows:

1. GREENWOOD YACHTING B.V.	49
2. GROENEWOUD VASTGOED GROEP B.V.	1
Total:	50

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the Company has at its disposal the sum of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro, as was justified to the notary executing this deed who expressly certifies it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its formation is approximately 2,000.- Euro.

General meeting

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital and holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting of shareholders and unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is set at L-2320 Luxembourg, 55, Boulevard de la Pétrusse
2. The following have been elected as directors, their mandates expiring at the issue of the annual general meeting to be held in the year 2006:
 - a) société anonyme MARELUX S.A. with registered office in L-2320 Luxembourg, 55, Boulevard de la Pétrusse, represented by Mr Robert Mehrpahl as managing director of the Company, which may validly bind the Company under its sole signature regarding the day-to-day management of the Company exclusive the power to buy or sell goods to be listed by the balance sheets
 - b) Mr Wihelmus Adrianus Maria Van Gestel, with address NL- 5275 JC Den Dungen, Spurkstraat, 14, as member of the board of directors;
 - c) Mr André Harpes, lawyer, with professional address, L-2320 Luxembourg, 55, Boulevard de la Pétrusse, as member of the board of directors;
3. Miss Magali Mazuer, with residence in L-3416 Dudelange, 125, rue Ste. Barbe has been appointed as statutory auditor his term of office expiring at the general meeting of shareholders which will be called to deliberate on the operations of the first fiscal year in 2006.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by an German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, this original deed.

Folgt die deutsche Version des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddrei, den zehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze in Niederanven.

Sind erschienen:

1) GREENWOOD YACHTING B.V., mit Sitz in den Niederlanden, Helvoirtseweg, 146, 5263 EH Vught; vertreten durch André Harpes, Rechtsanwalt, mit Sitz in Luxemburg laut den Bedingungen der Vollmacht vom 27. März 2003, Vollmacht welche von den Komparenten ne varietur gegengezeichnet wurde und dem Notarakt beigegeben verbleibt.

2) GROENEWOUD VASTGOED GROEP B.V. mit Sitz in den Niederlanden, Helvoirtseweg, 146, 5263 EH Vught; vertreten durch André Harpes, Rechtsanwalt, mit Sitz in Luxemburg laut den Bedingungen der Vollmacht vom 27. März 2003, Vollmacht welche von den Komparenten ne varietur gegengezeichnet wurde und dem Notarakt beigegeben verbleibt.

Welche Komparenten die folgenden Artikel des Gesellschaftervertages betreffend einer zwischen ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft beschlossen haben:

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den obengenannten Komparenten und all jenen Personen, die das Eigentumsrecht an den nachstehend aufgeführten Aktien erwerben werden, wird andurch eine luxemburgische Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung DUKE TOWN A.G., hiernach die «Gesellschaft», an.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg/Stadt.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Filialen oder Büros im Grossherzogtum Luxemburg sowie im Ausland eingerichtet werden.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Gesellschaftssitz jederzeit an einen anderen Adresse in Luxemburg/Stadt verlegt werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, die geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz ins Ausland verlegen, und zwar solange, wie die Ereignisse fort dauern. Diese provisorische Massnahme hat keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet dieser Verlegung des Gesellschaftssitzes die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einem der mit täglichen Geschäftsführung betrauten ausübenden Organ der Gesellschaft bekanntzugeben und Dritten mitzuteilen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf, Verkauf, Befrachtung, Frachtung und Verwaltung von Hochseeschiffen jeglicher Art, desweiteren die finanziellen und kommerziellen Operationen die direkt oder indirekt damit in Verbindung stehen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital wird auf fünfzig tausend (50.000,-) Euro festgelegt. Es ist eingeteilt in fünfzig (50) Aktien einer und derselben Art zu je eintausend (1.000,-) Euro.

Die Aktien sind Namensaktien oder Inhaberaktien nach Wahl des Aktieninhabers.

Das Aktienkapital kann in der Form einer Satzungsänderung erhöht oder herabgesetzt werden. Der Gesellschaft ist es erlaubt in Rahmen der gesetzlichen Vorschriften eigene Aktien zu kaufen.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre sein müssen.

Die Gesellschafterversammlung wählt die Verwaltungsmitglieder, welche zu jeder Zeit abberufbar sind, für die Höchstmandatsdauer von sechs Jahren.

Bei Ausschneiden eines Mitgliedes des Verwaltungsrates sind die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder ermächtigt, die vorläufige Besetzung des vakanten Sitzes vorzunehmen. Dieser Beschluss ist durch die nächste Gesellschafterversammlung zu ratifizieren.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt aus seinen Mitgliedern das geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied. Diese Wahl obliegt zum ersten Mal der Generalversammlung der Aktionäre.

Sollte das geschäftsführende Mitglied des Verwaltungsrates nicht mehr handlungsfähig sein, so wird es durch ein durch den Verwaltungsrat zu bezeichnendes Mitglied ersetzt.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates sind frei durch sein geschäftsführendes Mitglied oder durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates einberufbar. Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig wenn die alle seine Mitglieder erschienen oder vertreten sind. Dies mit der Einschränkung, dass ein Mitglied des Verwaltungsrates nur ein anderes Mitglied vertreten kann.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie, die drei letztgenannten durch Brief zu bestätigen, Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratsitzung erteilen.

Schriftliche Beschlüsse welche die Unterschrift von allen Verwaltungsratsmitgliedern tragen, haben die gleiche bindende Kraft wie in Verwaltungsratsitzungen getroffene Entscheidungen.

Art. 8. Jeder Beschluss muss einvernehmlich durch die abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst werden.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden von allen anwesenden Mitglieder abgezeichnet. Kopien oder Auszüge von Sitzungsprotokollen sind durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates zu beglaubigen.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat volle Handlungs- und Verwaltungsmacht und ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, soweit dieselbe nicht durch das Gesetz oder durch die Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann ein Teil oder die Gesamtheit seiner Befugnisse bezüglich der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied oder an Dritte die nicht Aktionäre zu sein brauchen übertragen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung unterliegt der vorherigen Genehmigung der Gesellschafterversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft ist Dritten gegenüber rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die einzelne Unterschrift des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Mitgliedes des Verwaltungsrates aber nur in den Grenzen dieser Vollmacht.

Art. 13. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, die durch die Gesellschafterversammlung, welche auch die Anzahl und die Entlohnung bestimmt, bezeichnet werden. Die Mandatsdauer wird durch die Gesellschafterversammlung bestimmt, kann die Höchstdauer von sechs Jahren jedoch nicht überschreiten.

Gesellschafterversammlungen

Art. 14. Die Gesellschafterversammlung, die ordnungsgemäss zusammen gekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat sämtliche Befugnisse die Geschäfte der Gesellschaft zu bestimmen. Ihre Einberufung erfolgt gemäss den gesetzlichen Bedingungen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt ein jeweils am ersten Mittwoch im Monat November um 14 Uhr in der Gemeinde Luxemburg, am Platz, der in der Vorladung angegeben ist. Falls dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am nächsten Werktag statt.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so tritt die Generalversammlung erst am nächstfolgenden Werktag ein.

Art. 16. Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Kommissar sind befugt aussergewöhnliche Gesellschafterversammlungen einzuberufen. Auf Verlangen von Gesellschaftern welche mehr als ein Fünftel des Aktienkapitals darstellen, muss eine aussergewöhnliche Gesellschafterversammlung einberufen werden

Art. 17. Jede Aktie berechtigt zur Abgabe einer Stimme.

Geschäftsjahr - Gewinnanwendung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monates Januar und endet mit dem letzten Tag des Monates Dezember. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanzen gemäss den gesetzlichen Bestimmungen. Diese Dokumente zusammen mit dem Geschäftsbericht werden mindestens einen Monat vor der jährlichen Gesellschafterversammlung an den Kommissar überreicht.

Art. 19. Nach Abrechnung aller Unkosten und Belastungen weist die Bilanz den Reingewinn der Gesellschaft aus. Fünf Prozent (5%) diese Reingewinns dienen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapital erreicht hat.

Die Anwendung des restlichen Reingewinns unterliegt dem Beschluss der Gesellschafterversammlung. Unter Berücksichtigung der gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorräuszahlungen auf Dividenden veranlassen. Die Gesellschafterversammlung kann Gewinne und aufgelöste Reserven zur Rückzahlung des Kapitals verwenden, ohne, dass dies eine Kapitalreduzierung gleichkommt.

Auflösung, Liquidation

Art. 20. Die Gesellschafterversammlung kann auf dem Wege einer Satzungsänderung durch Beschluss der Gesellschafterversammlung die Gesellschaft jederzeit auflösen.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren, ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung, die ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

Andere Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze sowie dem Luxemburger Hochseeschiffahrtsgesetzakt von 1990.

Vorübergehende Bestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2003. Die jährliche Gesellschafterversammlung wird zum Datum, Zeit und Ort wie im Gesellschaftsvertrag vorgesehen abgehalten werden.

Zeichnung des Kapitals

Die fünfzig (50) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. GREENWOOD YACHTING B.V.	49
2. GROENEWOUD VASTGOED GROEP B.V.	1
Total:	50

Auf alle Aktien wurde eine Barzahlung in Höhe von 100% geleistet, so dass der Gesellschaft vom heutigen Tage an ein Betrag von fünfzig Euro (EUR 50.000,-) zur Verfügung steht, wie dies dem Notar, der dies bezeugt, nachgewiesen wurde.

Kosten

Die Kosten für welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung haftet, werden auf 2.000,- EUR geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die eingangs erwähnten Personen, die die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertreten und sich als gültig zusammengerufen betrachten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird auf L-2320 Luxemburg, 55, Boulevard de la Pétrusse festgelegt
2. Wie folgend wurden als Mitglieder des Verwaltungsrates mit Mandat bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung 2006

a) Die Aktiengesellschaft MARELUX S.A. mit Gesellschaftssitz in L-2320 Luxemburg, 55, Boulevard de la Pétrusse, vertreten durch Herrn Robert Mehrpahl, Geschäftsführender Direktor der Gesellschaft, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig für die tägliche Geschäftsführung verpflichten kann, ausgenommen Dispositionssakte.

b) Herr Wihelmus Adrianus Maria Van Gestel, wohnhaft in NL- 5275 JC Den Dungen, Spurkstraat, 14;

c) Herr André Harpes, Anwalt, mit Berufsadresse in L-2320 Luxemburg, 55, Boulevard de la Pétrusse.

3. Frau Magali Mazuer, Privatbeamtin, wohnhaft in L-3416 Dudelange, 125, rue Ste. Barbe ist zum Kommissar ernannt mit Mandat bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung welche zur Befindung über die Geschäfte des ersten Geschäftsjahres im Jahre 2006 befindet.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass, auf Anfrage der erschienen Parteien, gegenwärtige Urkunde in einer englischen, gefolgt von einer deutschen Fassung aufgenommen ist. Ebenfalls, stellt der Notar, auf Anfrage der Parteien, fest, dass, im Falle von Unterschieden in der englischen zur deutschen Fassung, die englische Fassung massgebend sein wird.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Harpes, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, vol. 138S, fol. 84, case 10– Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 15. Mai 2003.

P. Bettingen.

(034570.3/202/299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2003.

**TARGET MULTI STYLE, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. TARGETED MULTI STYLE).**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 87.923.

In the year two thousand and three, on the twenty-fifth day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of TARGETED MULTI STYLE, with registered office in L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, incorporated by a deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on June 21, 2002, published in the Mémorial C page 54.072 of 2002.

The meeting was opened at under the chairmanship of Ms Frédérique Lefevre, lawyer, residing in Morfontaine, who appointed as secretary Mr Pierre Yves Champagnon, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Yannick Deschamps, lawyer, residing in Nancy.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. That the resolutions on the agenda of this meeting may only be validly taken if approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the meeting.

III. It appears from the attendance list that out of one hundred (100) outstanding shares all the one hundred (100) shares are represented at the meeting.

IV. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and convened and may validly decide on the items of the agenda.

V. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Change of the denomination of the Company into TARGET MULTI STYLE. Then the meeting, after deliberation, takes the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to change the denomination of the Company into TARGET MULTI STYLE.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution the meeting decides to amend Article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of TARGET MULTI STYLE (the «Company»).»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French translation:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de TARGETED MULTI STYLE, ayant son siège à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 juin 2002, publié au Mémorial C page 54.072 de 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Frédérique Lefevre, juriste, demeurant à Morfontaine, qui nomme comme secrétaire Monsieur Pierre-Yves Champagnon, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Yannick Deschamps, juriste, demeurant à Nancy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'Assemblée, et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que les résolutions portées à l'ordre du jour de cette Assemblée ne peuvent être valablement adoptée que si adoptée par les actionnaires détenant au moins 2/3 des actions représentées à l'Assemblée.

III. Il résulte de la liste de présence que sur cent (100) actions en circulation, toutes les cent (100) actions sont représentées à la présente Assemblée.

IV. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et convoquée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

V. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination de la société en TARGET MULTI STYLE.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en TARGET MULTI STYLE.

Deuxième résolution

Faisant suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une «société d'investissement à capital variable» sous la dénomination de TARGET MULTI STYLE (la «Société»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Lefevre - P.Y. Champagnon - Y. Deschamps - H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 avril 2003, vol. 424, fol. 34, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 2003.

H. Hellinckx.

(030992.3/242/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

TARGET MULTI STYLE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 87.923.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 2003.

H. Hellinckx.

(030993.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

DIBELCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.550.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2003

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de tous les administrateurs venu à échéance pour la durée de trois ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 2003 est composé comme suit:

- Manfred Louis Shakinovsky, Administrateur de Sociétés, demeurant à GB-TW9 AZ Surrey;
- Bruno Wanner, Administrateur de Sociétés, demeurant à CH-6300 Zug;
- Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck.

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de ERNST & YOUNG Luxembourg pour la durée d'un an.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035124.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

GA MOTO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Dommeldange, 55, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 87.887.

L'an deux mil trois, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antoine Moscato, employé privé, demeurant à L-1453 Dommeldange, 55, route d'Echternach,

2.- Monsieur Sébastien Moscato, employé privé, demeurant à L-5054 Stadtbredimus, 2, Am Broch,

ici représenté par Monsieur Antoine Moscato, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3.- Monsieur Jean Knubben, ouvrier, demeurant à L-6181 Gonderange, 15, rue Belle Vue,

ici représenté par Monsieur Antoine Moscato, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lequels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée GA MOTO LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-1453 Dommeldange, 55, route d'Echternach, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 mai 2002, publié au Mémorial C du 4 septembre 2002, numéro 1280, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 87.887.

Lesquels comparants ont déclaré au notaire instrumentaire se réunir en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'étendre l'objet social de la société et modifient l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet le commerce d'articles et d'appareils électriques et électromécaniques, le commerce de moyens de transport automoteurs ainsi que toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier la gérance de la société comme suit:

Monsieur Antoine Moscato, prénommé est confirmé comme gérant technique pour le département «commerce d'articles et d'appareils électriques et électromécaniques».

Monsieur Camille Schmit, employé, demeurant à L-2336 Luxembourg, 64 Montée Pilate, est nommé gérant technique pour le département «commerce de moyens de transport automoteurs.»

La société sera valablement engagée pour le département «commerce d'articles et d'appareils électriques et électromécaniques» par la signature individuelle de Monsieur Antoine Moscato et pour le département «commerce de moyens de transport automoteurs» par la signature conjointe des deux gérants dont obligatoirement celle de Monsieur Camille Schmit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800.-).

Dont procès-verbal, passé à Munsbach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Moscato, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, vol. 17CS, fol. 59, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mai 2003.

P. Bettingen.

(034593.3/202/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

TALBOT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.900.

L'an deux mille trois, le six mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TALBOT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 1973, publié au Mémorial numéro 115 du 6 juillet 1973, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Liliane Freichel, employée privée, demeurant à Mersch.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Décision de conférer à la société une durée illimitée.

2.- Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La société ayant été constituée pour un terme prenant fin le 31 décembre 2003, l'assemblée décide de conférer une durée illimitée à la société.

Deuxième résolution

Faisant suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de supprimer les deux derniers alinéas de l'article premier des statuts et de les remplacer par la phrase suivante:

«La durée de la société est illimitée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Schieres - G. Kettel - L. Freichel - H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 mai 2003, vol. 424, fol. 50, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 2003.

H. Hellinckx.

(030989.3/242/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

TALBOT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 2003.

H. Hellinckx.

(030990.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

RITAVÉR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 65.874.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement au siège social

le 3 juin 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de RITAVÉR FINANCE S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Christelle Ferry, ayant son domicile au 19, rue de la Croix-d'Or - 1204 Genève, Suisse, de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;

- de donner décharge à l'administrateur pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

- d'accepter la nomination de M. Michel van Krimpen ayant son domicile au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2008;

- de renouveler les mandats des Administrateurs et des Administrateurs-Délégués M. Gianluigi Facchini, ayant son domicile à Foro Buonaparte 51, 30121 Milan, Italie, Mrs Emilia Tonelli et Maître Rubino Mensch, ayant leur domicile à Via Pasquale Lucchini, 2 CH-6907 Lugano, Suisse; et du Commissaire aux Comptes LUXEMBOURG ADMINISTRA-

TION SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Tortola aux Iles Vierges Britanniques. Leur mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2008.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

M. van Krimpen
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(035092.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

GOLDENHILL THREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.574.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 2003 que le mandat des organes sociaux venu à échéance (Monsieur Mathis Hengel, Mesdames Martine Schaeffer et Gabriele Schneider, administrateurs et Monsieur Carlo Severgnini, commissaire aux comptes), a été reconduit pour une nouvelle période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035135.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

BRASILIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 39.823.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

La société LATINO COMMERCE S.A., une société de droit du Belize, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street PO Box 1, 777 Belize City Belize,

ici représentée par Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Belize, le 18 avril 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme BRASILIAN S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, fut constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 mars 1992, publié au Mémorial C numéro 369 du 28 août 1992, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- La société a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs belges (BEF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société LATINO COMMERCE S.A., prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société BRASILIAN S.A., prédésignée.

- Elle a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société BRASILIAN S.A.

- Elle donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour, ainsi qu'à Monsieur Joë Lemmer, prénommé, pour tous les travaux effectués par ce dernier pour le compte de la société.

- Elle reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société BRASILIAN S.A., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société BRASILIAN S.A., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Lemmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 mai 2003, vol. 424, fol. 42, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 2003.

H. Hellinckx.

(031087.3/242/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

AXE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 21.500.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2003

Conseil d'Administration

L'assemblée générale statutaire a décidé de reconduire le mandat des administrateurs pour une durée de trois ans, leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2006. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 2003 est composé comme suit:

- Martina Jung, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-2930 Brasschaat;
- Christian Leysen, Ingénieur commercial, demeurant à B-2600 Berchem;
- Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck;
- Norbert Von Kunitzki, Administrateur de Sociétés, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains.

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Dominique Maqua, Comptable, demeurant au 2, rue Grande à B-6767 Torgny pour une durée de trois ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Pour extrait conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035136.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

GROUPE DE FINANCES INTERNATIONALES HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 63.990.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 24 juin 2002

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturés au 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001 sont approuvés;

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001 ainsi que l'affectation des résultats sont approuvés;

La nomination de Monsieur Stéphane Best, demeurant à F-57070 Metz, 24, rue Jeanne Jugan, au poste de Commissaire aux Comptes pour les exercices 1998, 1999, 2000 et 2001 de la société est ratifiée;

Décharge est donnée aux Administrateurs, à savoir Messieurs Jean-Marc Faber, Christophe Mouton et José Jimenez et au Commissaire aux Comptes, à savoir Monsieur Stéphane Best, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001;

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Jean-Marc Faber, Christophe Mouton et José Jimenez et celui du Commissaire aux Comptes, à savoir Monsieur Stéphane Best, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

GROUPE DE FINANCES INTERNATIONALES HOLDING S.A.H.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035258.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

AGEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.368.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2003

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de nommer MM. Jean-Marie Laurent Josi, Alexis de Spoelberch, Frédéric d'Ansembourg, Olivier Davignon et Benoît de Spoelberch ainsi que Madame Caroline de Spoelberch comme nouveaux administrateurs pour une durée de trois ans, leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2006. D'autre part, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de tous les autres administrateurs venu à échéance pour une durée de trois ans, leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2006. Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2003 est composé comme suit:

- Philippe de Spoelberch, administrateur de sociétés, demeurant à B-3150 Haacht;
- Olivier de Spoelberch, administrateur de sociétés, demeurant à B-5020 Namur;
- Grégoire de Spoelberch, administrateur de sociétés, demeurant à B-3150 Haacht;
- Alexis de Spoelberch, administrateur de sociétés, demeurant à B-1050 Bruxelles;
- Caroline de Spoelberch, administrateur de sociétés, demeurant à B-3150 Haacht;
- Benoît de Spoelberch, administrateur de sociétés, demeurant à B-5020 Namur;
- Christophe d'Ansembourg, administrateur de sociétés, demeurant à B-1050 Bruxelles;
- Frédéric d'Ansembourg, administrateur de sociétés, demeurant à B-3080 Tervuren;
- Olivier Davignon, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles;
- Madame Marie de Vicq de Cumplich-Kluyskens, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles;
- M. Jean-Marie Laurent Josi, administrateur de sociétés, demeurant à B-1150 Bruxelles;
- M. Thierry Masset, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles;
- M. Paul Munchen, administrateur de sociétés, demeurant à L-2630 Luxembourg, Président;
- M. Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck.

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une durée de trois ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Pour extrait conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035132.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

IXUS CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 63.639.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 28 mai 2003

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturés aux 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001 sont approuvés.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ainsi que l'affectation des résultats sont approuvés. Les résultats sont affectés de la manière suivante:

1998:		
Réserve légale	5.618,- LUF	
Résultats reportés	106.732,- LUF	(bénéfice)
1999:		
Résultats reportés	- 182.923 LUF	(perte)
2000:		
Réserve légale	9.558,- LUF	
Résultats reportés	181.600,- LUF	(bénéfice)
2001:		
Résultats reportés	- 2.794.850,- LUF	(perte)

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001;

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, une décision a été prise quant à la poursuite ou non des activités. Les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social;

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Bernard Jaurett et Jean-Marc Faber, Madame Patricia Mays ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, à savoir Monsieur Christophe Mouton, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

IXUS CONSEIL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035255.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

LEGAL AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.406.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Signature.

(035300.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

LEGAL AUDIT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

H. R. Luxemburg B 52.406.

Die Gesellschaft der LEGAL AUDIT, S.à r.l. haben am 19 Mai 2003 eine ordentliche Generalversammlung abgehalten und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Bilanz des Jahres 2001, wie vorgelegt, wird genehmigt.
2. Der Gewinn wird auf das folgende Geschäftsjahr vorgetragen.
3. Den Geschäftsführern wird Entlastung erteilt.

Luxembourg, den 27. Juni 2003.

H.-J. Gernert

Geschäftsführer

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035301.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

STAR TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 89.749.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 juin 2003 que les résolutions suivantes ont été prises:
- Démission de la société VROKO STAR V B.V., ayant son siège social à NL-3340 AG HI Ambacht, 283, Postbus, Pays-Bas;

- Nomination de la société DIENSTENCENTRUM VEDO B.V., ayant son siège social à Noordendijk, 189, 3311 RN te Dordrecht, en remplacement de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035148.3/1035/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

PARTNERS INVEST GROUP HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 56.675.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 13 juin 2002

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturés aux 31 décembre 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001 sont approuvés;

Les comptes annuels aux 31 décembre 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001 ainsi que l'affectation des résultats sont approuvés;

Décharge est donnée aux Administrateurs, à savoir Messieurs Habib Ziane, Mohamed Ziane et Walid Ziane et au Commissaire aux Comptes, à savoir Monsieur Jean-Marc Faber, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001;

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, une décision a été prise quant à la poursuite ou non des activités. Les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social;

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Habib Ziane, Mohamed Ziane et Walid Ziane et celui du Commissaire aux Comptes, à savoir Monsieur Jean-Marc Faber, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

PARTNERS INVEST GROUP HOLDING S.A.H.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035259.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

VENG LEI INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 62.062.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035642.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

VENG LEI INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 62.062.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035644.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

INVEST ASSOCIATION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 60.396.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 26 juin 2002

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturés aux 31 décembre 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001 sont approuvés;

Les comptes annuels aux 31 décembre 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001 ainsi que l'affectation des résultats sont approuvés;

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001;

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, une décision a été prise quant à la poursuite ou non des activités. Les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social;

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Habib Ziane, Mohamed Ziane et Walid Ziane et celui du Commissaire aux Comptes, à savoir Monsieur Jean-Marc Faber, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme
Pour réquisition et publication
INVEST ASSOCIATION LUXEMBOURG S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05223. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(035260.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

TEXHOL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 65.995.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2002,
les mandats des administrateurs:
Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
Monsieur Edward Bruin, maître en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes:
COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,
a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour TEXHOL S.A.

D. Van Reeth

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03434. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(035584.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

SEGUFLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 93.939.

STATUTS

L'an deux mille trois, le onze avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) OLKY INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, ici représentée par Monsieur Gilles Malhomme, Directeur commercial, demeurant à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) INFOPATIENT S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, ici représentée par Monsieur Gilles Malhomme, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de SEGUFLO S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures

temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,-€), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

D'une manière générale, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le premier administrateur-délégué sera exceptionnellement nommé par l'Assemblée générale Extraordinaire de constitution.

Art. 10. La société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur délégué de la société, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2003

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 14 heures, et pour la première fois en deux mil quatre au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. OLKY INTERNATIONAL HOLDING S.A., préqualifiée	400 actions
2. INFOPATIENT S.A., préqualifiée	600 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euro (EUR 1.500,-).

Les comparants à l'acte sont cependant solidairement tenus vis-à-vis du notaire pour paiement de ces frais.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) OLKY INTERNATIONAL HOLDING S.A., préqualifiée.

b) INFOPATIENT S.A., préqualifiée.

c) CAN'NELLE S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Le COMITIUM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

4. Est appelée aux fonctions d'administrateur-délégué:

OLKY INTERNATIONAL HOLDING S.A., préqualifiée.

5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil huit.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Malhomme, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, vol. 138S, fol. 79, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juin 2003.

P. Bettingen.

(033378.3/202/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

KAP GLOBAL PUBLISHERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 93.844.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the second day of May

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A., having its registered office at 398, route d' Esch, L-1471 Luxembourg, registered in Luxembourg under the number B 89.452,

here represented by Mrs Yoanna Stefanova, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Name - Corporate objectives - Registered office - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name.

There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present Articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the Articles 5, 7 and 12 the exceptional rules applying to single shareholder companies.

The Company will exist under the corporate name of KAP GLOBAL PUBLISHERS, S.à r.l.

Art. 2. Corporate Objectives.

The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees to lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, or to any other company. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. Registered Office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration.

The Company is established for an unlimited duration.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital.

The share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 12 of the Articles.

Art. 6. Shares.

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of Article 189 of the Law.

Management and Shareholders

Art. 8. Board of Managers.

The Company is managed by a board composed of at least three managers («conseil de gérance»).

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 9. Powers of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 9 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company will be validly committed, in all circumstances, by the sole signature of any manager.

The board of managers is authorised to delegate the daily management of the Company's business, as well as the powers to represent the Company towards the third parties in relation to the daily management, to one manager or third party who need not be shareholder.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may delegate any special power to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 10. Meetings and Decisions of the Board of Managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall require a simple majority of the managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 11. Liability of the Managers.

The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders decisions

Art. 12. Shareholders Decisions.

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 13. Financial Year.

The Company's financial year begins on the 1st of January each year and ends on the last day of December of each year.

Art. 14. Adoption of Financial Statements.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Rights.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The shareholders upon recommendation of the board of managers may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the Company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since the close of the last business year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from available free reserves, and reduced by losses carried forward and amounts to be allocated to the legal reserve.

Winding up - Liquidation

Art. 16. Winding-up, Liquidation.

The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s).

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable Law

Art. 17. Applicable Law.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2003.

Subscription - Payment

All the 500 shares representing the capital have been subscribed by KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A.

All the 500 have been fully paid up by a contribution in cash, therefore the amount of 12,500 Euro is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

Simon Leefe, residing at 25, Studdridge Street, London SW6 3SL, UK,

Brian Andrew Linden, residing at 7, Westmorland Road, London, SW13 9RZ, UK

Peter Hendriks, residing at Schapendrift 5, 3941 Bj Doorn, The Netherlands

In accordance with Article 9 of the Articles of association, the Company shall be bound towards third parties, by the sole signature of any manager.

2) The Company shall have its registered office at 398, route d' Esch, L-1471 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le deux mai,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute,

A comparu:

KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A. ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 89.452, représentée aux présentes par Madame Yoanna Stefanova, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination Sociale.

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs Articles 5, 7 et 12, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

La Société a comme dénomination KAP GLOBAL PUBLISHERS, S.à r.l.

Art. 2. Objet Social.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de

prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties, y compris les produits des prêts et/ou émission des titres de dettes à ces filiales, ou à toute autre société. Elle peut également donner des garanties et sûretés en faveur des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales ou de toute autre société. La Société peut également donner en gage, transférer, hypothéquer tous ou certains de ses avoirs, et accomplir toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut également faire toute opération commerciale, technique et financière, si elles sont à même de promouvoir l'objet social tel que décrit au présent article.

Art. 3. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée de la Société.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital Social.

Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cent Euros), représenté par 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,- Euro) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'Article 12 des présents Statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Gérance

Art. 8. Conseil de Gérance.

La Société est gérée par un conseil de gérance, composé de au moins trois gérants (le «conseil de gérance»).

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 9 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

A l'égard des tiers, la Société sera valablement engagée, en toute circonstance, par la signature individuelle d'un seul gérant.

Le conseil de gérance est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que les pouvoirs de représenter la Société à l'égard des tiers dans le domaine de la gestion journalière, à un gérant ou à un tiers qui n'est pas nécessairement associé.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Le conseil de gérance, aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, qui peuvent, mais ne doivent pas, être désignés parmi ses membres.

Art. 10. Réunions et décisions du Conseil de Gérance.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée par une majorité simple des gérants présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

Art. 11. Responsabilité des Gérants.

Les membres du conseil de gérance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des Associés

Art. 12. Décisions des Associés.

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 13. Exercice Social.

L'exercice social commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Résultats Sociaux.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Répartition des Bénéfices.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Les associés, sur recommandation du conseil de gérance, peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur base de documents comptables intérimaires (bilan et compte de profits et pertes) qui établissent que la société dispose de fonds distribuables suffisants pour effectuer la distribution.

Le montant qui peut être distribué par voie de dividendes intérimaires ne peut excéder le montant du bénéfice net depuis la fin du dernier exercice social précédant la distribution (pourvu que les comptes annuels relatifs à cet exercice social aient été approuvés), augmenté des bénéfices reportés et des montants retirés de réserves disponibles et diminué des pertes reportées et des montants à allouer à la réserve légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation.

La Société peut être dissoute par décision des associé(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 17. Loi Applicable.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

Les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme

de douze mille cinq cent Euro (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Simon Leefe, résidant à 25, Studdridge Street, London SW6 3SL, UK,

Brian Andrew Linden, résidant à 7, Westmorland Road, London, SW13 9RZ, UK

Peter Hendriks, résidant à Schapendrift 5, 3941 BJ Doorn, The Netherlands.

Conformément à l'Article 9 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 398, route d'Esch, L-1471, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Stefanova, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, vol. 138S, fol. 89, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

J. Elvinger.

(031177.3/211/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

SARTENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 19.090.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDELUX S.A.

Signature

(035275.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

SARTENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 19.090.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 27 juin 2003 à

9.00 heures à Luxembourg

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de FIDUPARTNER AG de son poste de commissaire aux comptes de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième Résolution

L'assemblée Générale décide de nommer en remplacement la société SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH «SRE» S.A. ayant son siège social au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2005.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D.Hartmann.

(035270.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

VIDEOCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 69.713.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AG00297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(035673.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

VIDEOCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 69.713.

Extraits de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 janvier 2003

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme la société FACETT PORTFOLIO S.A. pour une période de 3 ans, se terminant avec l'Assemblée Générale Statutaire de 2005, comme commissaire aux comptes en remplacement de ABAX, S.à r.l.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

O. de Rosmorduc

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035687.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 30.550.

Madame Meg Tivéus Borglin a démissionné du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 24 mai 2003.

A présent le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- John Dahlfors, c/o Sävstigen 1, S-133 35 Saltsjöbaden, Suède
- Arne Bernroth, c/o Sjöгатan 1, S-223 63 Lund, Suède
- Bengt Belfrage, c/o Göteborgsgatan 22, S-41134 Göteborg, Suède
- Jan Petter Borvik, c/o Jansv. 5, N-1354 Baerums Verk, Norvège
- Olof Neiglick, Skandiavägen 5, S-182 63 Djursholm, Suède
- Thomas Ericsson, Styrmansgatan 11, S-11454 Stockholm

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A.

NORDEA BANK S.A.

J. Hasse / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035709.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.
